

## MAS Les Marronniers

### Projet d'établissement 2017/2021 – Document de synthèse

#### Le Pôle Adultes 31

Il regroupe des établissements accompagnant des personnes adultes en situation de handicap sur le nord de la Haute-Garonne. Il est composé des structures suivantes, réparties sur trois sites :

1. Le site Les Marronniers à Cépet :

- Un Foyer de vie
- Une Maison d'Accueil Spécialisée

2. Le site Les Catalpas à Fenouillet:

- Un Foyer de vie

3. Le site Le Turret, à Grenade :

- Une Foyer d'Accueil Médicalisé

#### La MAS Les Marronniers

**Catégorie établissement :** Maison d'Accueil Spécialisée

**Autorisations :**

- Arrêté Préfectoral en date du 10/04/1989 (28 places dont 3 en semi-internat)
- Arrêté Préfectoral en date du 01/03/2010 autorisant une extension de capacité pour 9 lits (37 places dont 3 places en semi-internat)
- Arrêté Préfectoral en date du 24/03/2011 autorisant une extension de capacité pour 6 lits (43 places)

**Nombre de places autorisées :** 43 places réparties comme suit :

- 38 en accueil permanent avec hébergement (internat)
- 2 en accueil temporaire avec hébergement
- 3 en accueil permanent sans hébergement (accueil de jour)

**Catégories des bénéficiaires :** Adultes en situation de handicap pouvant présenter les problématiques suivantes :

- Déficience sévère
- Troubles du spectre autistique
- Psychose déficitaire

**Financement :** La MAS est financée par l'assurance maladie sous la forme d'un prix de journée.

## La garantie des droits des personnes accueillies

- Le droit au respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité,
- L'appel à une personne qualifiée,
- Le principe de non-discrimination,
- Le droit à l'information,
- Le droit à la participation,
- Le droit à la confidentialité,
- Le droit à un accompagnement adapté et personnalisé,
- Le droit à la protection.

## Les outils mis en œuvre pour garantir l'exercice effectif de ces droits (loi 2002-02) :

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie (annexée au livret d'accueil transmis lors de l'admission avec le règlement de fonctionnement),
- Le livret d'accueil,
- Le contrat de séjour,
- Le recours à une personne qualifiée,
- Le règlement de fonctionnement,
- Le conseil de la vie sociale,
- Le projet d'établissement.

## L'expression et la participation des personnes accompagnées

- Le Conseil de la Vie Sociale, se réunit au moins trois fois dans l'année.
- Le groupe d'expression, est animé une fois par mois par le cadre responsable de la structure et des membres de l'équipe.
- Les enquêtes de satisfaction, sollicitent avis, opinions et propositions pour améliorer les différentes prestations et événements institutionnels.
- Des rencontres à thèmes, conférences..., sont régulièrement organisées par le Pôle Adultes 31.

## Les évolutions des publics : 2 phénomènes majeurs

- L'avancée en âge : à ce jour, 70% des personnes accueillies ont plus de 45 ans, et 25% plus de 55 ans.
- L'hétérogénéité : on constate que 25% des personnes accueillies ont moins de 30 ans (admissions ces dernières années de jeunes personnes en provenance d'établissements pour enfants).

## Les besoins des personnes accueillies

- Besoin d'une aide pour la plupart des activités relevant de l'entretien personnel et, le cas échéant, de la mobilité,
- Besoin d'une aide à la communication et à l'expression de leurs besoins et attentes,
- Besoin d'une aide pour tout ou partie des tâches et exigences générales et pour la relation avec autrui, notamment pour la prise de décision,
- Besoin d'un soutien au développement et au maintien des acquisitions cognitives,
- Besoin de soins de santé réguliers et d'accompagnement psychologique.

## Les besoins et enjeux relatifs à la sphère familiale

- Nécessité d'un dialogue régulier et une collaboration avec l'environnement familial
- Importance d'une confiance et d'un respect mutuel
- Prise en compte des enjeux, des besoins, des attentes de la sphère familiale
- Des temps institutionnels sont établis afin de formaliser et permettre ce dialogue :
  - Echanges et démarches dans le cadre de l'admission,
  - Processus d'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement,
  - CVS et conférences semestrielles organisées par le Pôle Adultes 31

## La nature de l'offre d'accompagnement et son organisation

- La Maison d'Accueil Spécialisée assure de manière permanente :
  - L'hébergement,
  - Les soins médicaux et para médicaux,
  - Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies,
  - Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis, prévenir ou accompagner les régressions.
- Les prestations :
  - La restauration est assurée par la cuisine centrale de l'ARSEEA.
  - L'entretien du linge est assuré par le service lingerie.
  - La maintenance, l'entretien et le ménage des locaux est assuré par l'équipe des services généraux encadrés par la cadre logistique du pôle.
  - La surveillance des nuits est assurée par la présence de 2 aides-soignants.
- L'offre d'accompagnement décline les dispositifs suivants :
  - L'accueil permanent avec hébergement (365 jours par an, 24h/24h)
  - L'accueil permanent sans hébergement (accueil de jour, 220 jours par an, de 9h30 à 16h30, du lundi au vendredi)
  - L'accueil temporaire (90 jours par an et par personne)

## L'accompagnement à la vie quotidienne et sociale

Elaboration d'un cadre structurant et repérant, dans ses dimensions temporelles, spatiales et relationnelles. Certains temps clés du quotidien sont individualisés: lever, toilette, coucher... D'autres sont des temps collectifs : repas et animations.

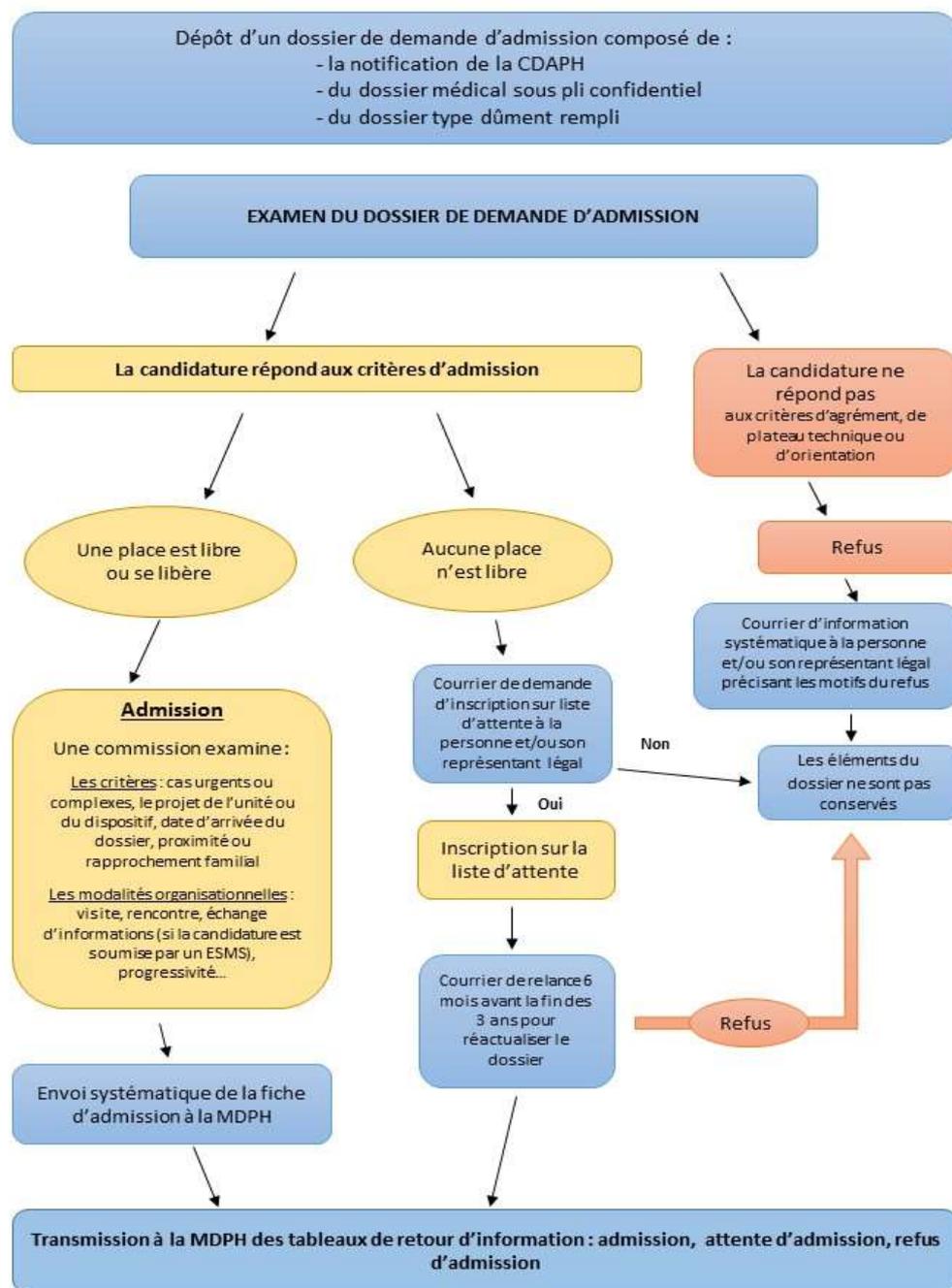
## L'accompagnement médical et thérapeutique

Les différentes composantes et modalités de mise en œuvre du projet médical et thérapeutique se déclinent autour des actions et des soins : préventifs, de confort, curatifs, de réadaptation, de promotion et d'éducation à la santé, palliatifs.

Sont particulièrement ciblés dans les actions de prévention et de traitement :

- La douleur
- La souffrance psychique
- Les « comportements-problèmes »

## Les modalités d'admission



### Le processus d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

- Le PPA fixe les orientations, les objectifs, les modalités de mise en œuvre et les éléments d'évaluation concernant l'accompagnement de la personne accueillie.
- Le PPA recueille les demandes, les attentes et les besoins de la personne accueillie, en concertation avec sa famille et/ou ses représentants légaux et établit de fait un principe de co-construction.
- Sont désignés pour chaque personne accueillie:
  - Un référent du projet personnalisé d'accompagnement,
  - Un co-référent soin, parmi l'équipe infirmière,
  - Un co-référent accompagnement quotidien et vie sociale, parmi les AMP ou AS de l'équipe de l'unité d'affectation.



## Les principes d'intervention

- **Promouvoir la bienveillance**
- **Personnaliser l'accompagnement et le parcours**
- **Elaborer un cadre de vie adapté, favorisant le bien-être physique et psychique**
- **Fournir des repères spatiaux, temporels et relationnels**
- **Favoriser la communication, l'expression et la capacité à faire des choix**
- **Proposer des activités qui favorisent une vie sociale et culturelle ainsi que l'accès aux loisirs et à la détente**

## La démarche qualité

Dans la continuité des évaluations internes et externes des établissements du Pôle, un Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ) a été élaboré.

D'autre part, la MAS s'engage dès à présent dans le second cycle des évaluations internes :

- Inscrite dans une démarche annuelle d'amélioration continue de la qualité, celle-ci débute en 2016 (élaboration d'un référentiel d'évaluation associatif) et s'étalera sur 5 années.
- Les résultats annuels font l'objet de propositions d'amélioration qui s'inscrivent au sein du PAQ.
- La démarche est retranscrite chaque année au sein du rapport d'activité de l'établissement.

## Perspectives

La MAS doit poursuivre l'adaptation de son accompagnement en lien avec les évolutions constatées chez les personnes accueillies ou orientées, notamment en ce qui concerne le vieillissement des personnes avec pluri-handicap d'une part et les troubles du spectre de l'autisme d'autre part. Cette adaptation comprend plusieurs dimensions :

- Architecturale
- Organisationnelle
- Expertise et technicité

Il s'agit également pour l'établissement d'envisager une diversification de son offre d'accompagnement afin de répondre aux enjeux :

- De fluidité, de transition, de prévention des ruptures dans le cadre des parcours des personnes
- De soutien à l'environnement familial et aux aidants au sens large

Ainsi, plusieurs perspectives se présentent pour la MAS Les Marronniers :

- La mise en œuvre du projet d'établissement ainsi que la finalisation des projets d'unités et volets annexes,
- La poursuite et la réactualisation du programme d'action qualité (PAQ),
- Le positionnement sur des appels à projet correspondant aux enjeux pour la structure,
- Le suivi d'un programme, traduit en autant de fiches action que d'enjeux identifiés pour la structure, déclinant :
  - **L'avancée en âge des personnes accueillies**
  - **L'accompagnement des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)**
  - **L'évolution et l'amélioration du projet architectural**
  - **L'admission de jeunes issus d'IME**
  - **L'amélioration du processus de co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)**